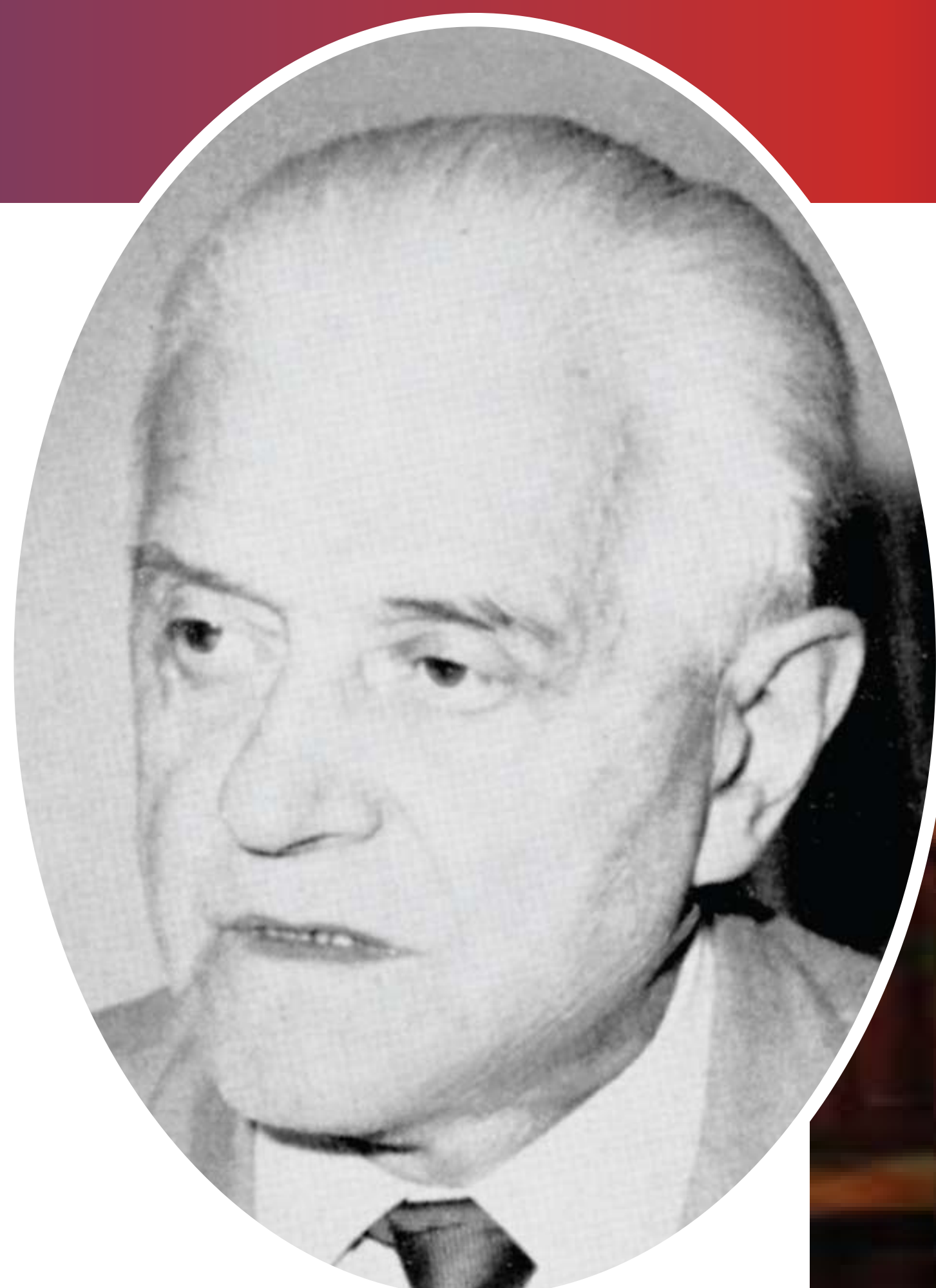


Marcel PELLENC (1897-1972)



“ La réforme constitutionnelle visant notamment le partage équitable du pouvoir législatif entre les deux assemblées, la raison aussi bien que l'examen des faits conduisent à en reconnaître l'évidente nécessité. ”

Propos tenus lors de la campagne qu'il mène en faveur du rétablissement des prérogatives du Sénat.

→ Biographie

Marcel Pellenc s'engage dans l'artillerie pendant la Première Guerre mondiale, alors qu'il était élève en classe de Mathématiques spéciales. Il est blessé au combat.

Il entre en 1919 à l'École Polytechnique, puis suit les cours de l'École supérieure d'électricité (Supélec), option radioélectricité, avec le général Ferrié.

Il est affecté dans l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones (PTT), où il est notamment responsable du service de la Radiodiffusion Nationale de 1927 à 1934.

Après la défaite de 1940, il refuse d'apporter son concours au régime de Vichy. Il reprend ses études et devient docteur en médecine.

En 1947, il rejoint l'administration des PTT, puis il est élu sénateur du Vaucluse de 1948 à 1958.

→ Œuvre

Directeur de la radiodiffusion au ministère des PTT, il crée une à une toutes les stations du réseau émetteur et en organise l'exploitation. Les innovations qu'il introduit et les réalisations techniques qui en découlent placent alors la radio française au premier rang européen. Sollicité par plusieurs pays étrangers, il est nommé vice-président puis président de l'Union internationale de radiodiffusion. Il préside, à ce titre, une trentaine de réunions internationales.

Au Sénat, il s'intéresse d'abord aux entreprises publiques, avant de devenir, en 1954, rapporteur général du budget. Dans cette fonction, il déploie toute sa compétence et son énergie pour faire du budget le véritable tableau de bord de l'économie française.